



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Budget Macron-Lecornu-Baptiste : service public à la casse, étudiants à la caisse !

Le subterfuge de la « suspension » de la réforme des retraites aura fait long feu, le président Macron expliquant lui-même qu'il s'agit d'un simple décalage. Il permet cependant à un gouvernement Lecornu en sursis de présenter un budget. Avec le projet de Loi de finances 2026, le service public l'enseignement supérieur et de la recherche, déjà à genoux, serait à terre. Les dotations budgétaires prévues suffiraient en effet à peine à compenser l'inflation, maintenant l'ensemble de ceux qu'il désigne sous le nom d'« opérateurs » (universités, organismes de recherche, CROUS...) dans la situation exsangue que l'on connaît : universités déficitaires mises sous tutelle, « années blanches » en termes de publications de postes de titulaires, non reconductions de CDD...

Sous l'apparente stagnation, de nouvelles régressions

Mais il y a plus : en effet, l'État surcharge les universités et organismes de recherche de multiples façons. Pour n'en citer que deux :

CAS pensions : ce compte d'affectation spéciale pour les pensions (retraites) des fonctionnaires, est une opération comptable neutre puisqu'il s'agit de versements internes à l'État. Cependant son report sur les budgets des universités et autres « opérateurs » permet à Bercy de baisser les budgets réels des établissements. En effet, le taux de contribution employeur du CAS pension, déjà artificiellement augmenté de 4 points en 2025, accuserait une nouvelle hausse de 4 points en 2026 (de 78,6 % à 82,6 %)¹. Une paille de 200 millions d'euros...

PSC : le coût de la protection sociale complémentaire « de base », à laquelle l'employeur doit contribuer pour la moitié, aurait dû être pris en charge par le ministère dès avril 2026. Ceci représente tout de même plus de 35 euros mensuels pour chaque agent, soit là encore près de 200 millions d'euros annuels à plein régime. Or, on vient de l'apprendre, ceci serait à la charge des universités et autres établissements publics de l'ESR. Là encore, dans le cadre de l'autonomie, l'État entend se défaire sur des « opérateurs »... qui n'ont presque plus rien en caisse.

Pour FO, la mise en place de la PSC est une attaque contre le Statut, la Sécurité sociale et le principe selon lequel chacun reçoit selon ses besoins et cotise selon ses moyens, c'est pourquoi FO continuera à revendiquer le 100% Sécurité Sociale, seul à même de garantir l'égalité de traitement. Mais de plus, la mise en place de la PSC telle qu'elle s'amorce serait un fardeau supplémentaire pour des universités déjà bien mal en point et ne garantit rien du tout pour l'avenir. À quand la stagnation des primes pour compenser la contribution employeur à la PSC ?

« On va dans le mur ! » (paroles de présidents !)

Partout, la situation est intenable, après des années de sous-dotations et alors que les effectifs étudiants augmentent encore (+ 8000 étudiants en 2025, + 6000 prévus en 2025). Dans les formations, la croissance des heures assurées par des vacataires externes est exponentielle, ce qui fait reposer les charges d'organisation et de coordination sur des permanents (titulaires et de plus en plus contractuels) dont la proportion s'amoindrit sans cesse. Ceci représente des dizaines de

¹ Voir à ce sujet l'[analyse chiffrée de Rogue ESR](#).

milliers de postes manquants.

En parallèle, dans tous les services d'appui, la charge de travail s'alourdit, avec une proportion de contractuels en hausse (on dépasse les 50 % de contractuels dans plusieurs universités), un *turn over* important, des épuisements professionnels en nombre.

Les présidents d'universités serrent les vis partout avec de nombreux outils : suppressions de groupes de TD ou hausse des seuils pour la création de ces groupes, « mutualisations » diverses de formations ou de « parcours », basculement de formations en distanciel pour compenser le manque de place, enfin, *last but not least*, réduction des « capacités d'accueil », en licence *via* Parcoursp et plus encore à la sortie de celle-ci, *via* « Mon Master » (50 000 places manquantes l'an dernier selon les chiffres officiels).

Tout en s'accrochant à une « autonomie » qui les transforme en courroies de transmission de l'austérité, les mêmes présidents sont pourtant eux-mêmes contraints de le reconnaître : « *on va dans le mur !* » (*Le Parisien*, 17/10).

Il ne devient tout simplement plus possible d'assurer correctement les missions de service public. Une fatalité budgétaire ? Non, une politique ! Laquelle, dans le même temps, avec le projet de loi sur la « modernisation et régulation » de l'enseignement supérieur, soutient l'essor de l'enseignement privé.

Le camouflage budgétaire de la discrimination

Les étudiants sont soumis à des conditions de plus en plus éprouvantes : sont programmés le gel des APL pour tous, et même leur suppression pour les étudiants étrangers. Parmi ceux-ci, les étudiants « hors UE » sont déjà frappés au portefeuille depuis plusieurs années, avec des droits d'inscription multipliés par 15, à près de 2900 euros en licence, plus de 3800 euros en master. Le sort qui leur est fait était un banc d'essai, comme l'avait souligné FO ESR en s'opposant à cette discrimination.

En ligne de mire : les droits d'inscription réglementés

En pleine soumission aux propos du président Macron qui dès 2022 entendait faire payer le « prix » des études supérieures aux étudiants, certains plaident pour la sortie du principe de gratuité de l'instruction (y compris dans l'enseignement supérieur, comme l'a souligné le conseil constitutionnel dès 2019) et de son expression, la fixation de droits d'inscription relativement modiques en licence, master et dans les écoles d'ingénieur publiques.

Un récent rapport conjoint des inspections générales des finances et de l'enseignement supérieur suggère ainsi de hausser les « droits » d'inscription à hauteur de ceux que paient les « hors UE », soit 2850 euros en licence et 3879 euros en master ! Justification principale : le « contexte de tension sur les finances publiques ». Un rapport sénatorial récent va dans le même sens. On l'aura compris : l'État ne finançant plus les missions de service public, il reviendrait aux usagers/étudiants de passer à la caisse !

Face à ce budget de guerre sociale et de guerre tout court, FO ESR réaffirme ses revendications, à l'instar de sa confédération et de la FNEC FP-FO :

- > Abrogation immédiate de la réforme des retraites !
- > Ouvertures des places de licence et de master pour accueillir tous les étudiants, maintien partout des seuils de TD et TP, de toutes les formations et tous les parcours
- > Créations de tous les postes nécessaires, sur budget de l'État !
- > Aucune augmentation des droits d'inscription ! Maintien du principe de gratuité de l'enseignement supérieur public, retrait de toutes les mesures locales de contournement des droits d'inscription réglementés !
- > Abrogation de la loi liberticide dite de « lutte contre l'antisémitisme » et abandon de toutes les réformes qui détruisent l'enseignement supérieur public, à commencer par le projet de loi « Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur ».